

Les Cahiers de L'Éducation

N° 33

Les instituteurs avant Jules Ferry

Résumé :

Après le désastre que fut, en matière éducative, la grande commotion nationale issue de l'épisode révolutionnaire et après le peu d'intérêt manifesté par Napoléon et la Restauration pour l'enseignement primaire, la question de l'école ne revient véritablement sur le devant de la scène qu'avec la Monarchie de Juillet (1830-1848). Le ministère Guizot (1833-1837) marque de ce point de vue un réel tournant. En imposant l'ouverture d'une école dans chaque commune de France, il ouvre la voie à une massification de l'enseignement primaire et à un réel processus de maillage éducatif du territoire national. En pleine phase d'expansion démographique et industrielle de la France, le projet va contribuer à faire surgir une figure nouvelle : celle de l'instituteur. Issu de milieu modeste, travailleur, assidu à la tâche, ce dernier va progressivement occuper un rôle de plus en plus important dans la vie des bourgs et les villages. Pour Guizot, il doit posséder une rare mélange de douceur et de fermeté car il est l'inférieur de bien du monde dans une commune, et il ne doit être le serviteur dégradé de personne ; n'ignorant pas ses droits mais pensant surtout à ses devoirs ; donnant à tous l'exemple, servant à tous de conseiller, surtout ne cherchant point à sortir de son état, content de sa situation parce qu'il y fait du bien, décidé à vivre et à mourir dans le sein de l'école, au service de l'instruction primaire qui est pour lui le service de Dieu et des hommes. Derrière cet idéal noble se cachent néanmoins souvent des conditions de vie précaire et des émoluments modestes. La situation s'améliore partiellement avec le ministère Duruy. Mais c'est avec le tournant gambettiste de 1880 que l'on verra le pouvoir politique prêter une attention plus soutenue à la condition économique, matérielle et sociale des instituteurs. La démarche est alors néanmoins loin d'être innocente. Il s'agit de supplanter puis d'éliminer l'enseignement catholique dans un projet anticlérical que les porteurs des réformes de cette période conçoivent comme consubstantiel de l'affirmation du caractère républicain du régime.

Novembre 2009

Par Philippe Conrad, historien,
chargé de recherche à l'IRIE .

120, boulevard Raspail
75006 Paris
www.recherche-education.org

Contact :
contact@recherche-education.org
Tél. : 01 45 81 22 67
Fax : 01 45 89 67 17

 IRIE
Institut de Recherche
Indépendant pour l'Éducation
© 2009 IRIE
Tous droits réservés

Sommaire

page 5	Introduction
page 6	1- Guizot ou le lent mais sûr maillage du territoire national par un puissant et efficace système d'éducation primaire sous la Monarchie de Juillet
page 12	2 - Joies et peines du métier d'instituteur sous la Monarchie de Juillet
page 16	3 - Le Second Empire et la consolidation financière et institutionnelle du métier d'instituteur
page 19	Bibliographie

Introduction

Les générations qui ont aujourd'hui dépassé en âge la cinquantaine se souviennent, le plus souvent avec une émotion teintée de nostalgie, du temps passé à l'école primaire, sur les bancs de cette « communale » qui fut, pendant près d'un siècle, un succès incontestable pour la République née dans les conditions difficiles que l'on sait, au lendemain du désastre de 1870 et des années de l'ordre moral. Les photos des classes aux pupitres de bois dotés de l'inévitable encrier et au fond desquelles la carte de France fixait les frontières de l'imaginaire territorial font partie aujourd'hui du précieux patrimoine qui nous rappelle ce que fut cette école pour des millions de petits Français. Temple de l'instruction censée garantir à tous la promotion due au mérite individuel, elle se confond avec la figure autoritaire mais bienveillante de l'instituteur. Attaché à la réussite de ses élèves, soucieux d'obtenir, lors de l'examen du certificat d'études, des résultats exemplaires, celui-ci, à l'image du père immortalisé par Marcel Pagnol, vit alors son métier comme un sacerdoce au service de la Science, du Progrès et de la Justice, au point de concurrencer le prêtre en charge des âmes. Cette image de l'instituteur, qui rend bien compte du rôle éducatif et de la fonction sociale qui sont les siens à partir de Jules Ferry, a cependant dissimulé ce que fut la période antérieure à cet « Âge d'Or » de l'école publique, engagé à partir des grandes réformes mises en œuvre au début des années 1880. L'instituteur modèle, inscrit dans les mémoires de plusieurs générations, n'est pas né par génération spontanée à la faveur des grandes réformes – gratuité, obligation, laïcité – introduites alors par les républicains et il convient de s'intéresser à la période qui précède son avènement comme acteur majeur du nouvel ordre politique et social censé rompre avec la France du passé.

L'école publique n'apparaît pas en France avec Jules Ferry et c'est énoncer une banalité que de rappeler le bilan de l'Ancien Régime en matière d'éducation populaire même si l'inégalité apparaît alors considérable entre la France instruite du nord et de l'est et celle, beaucoup plus en retard, de l'ouest et du midi. Sans remonter aux temps qui précédèrent la Révolution, il faut se souvenir que la Monarchie de Juillet - après le désastre que fut, en matière éducative, la grande commotion nationale et après le peu d'intérêt manifesté par Napoléon et la Restauration pour l'enseignement primaire –

« L'instituteur modèle de la Troisième république triomphante (1880-1914) n'est pas né par génération spontanée à la faveur des grandes réformes – gratuité, obligation, laïcité – introduites alors par les Républicains. »

« Les premières réformes engagées par Guizot en 1833 prennent place dans une France profondément rurale, où règnent les patois locaux, où l'agriculture absorbe encore la majeure partie de la population active, où l'exode rural n'a pas encore véritablement commencé. »

mit sur pied, avec la loi Guizot de 1833, un enseignement public visant à l'instruction élémentaire de tous les enfants, avant que l'éphémère Seconde République ne confirme cette ambition et que Victor Duruy ne poursuive l'œuvre entreprise sous le Second Empire. La réalisation d'un tel programme impliquait de disposer de personnels chargés de mettre en œuvre cet ambitieux projet d'instruction publique et c'est à ces acteurs oubliés de l'œuvre éducative, trop souvent méconnus du fait de la glorieuse réputation acquise ultérieurement par les « hussards noirs », qu'il convient de s'intéresser pour évaluer ce que furent leurs conditions de travail, les ressources bien maigres que leur attribuaient l'État ou les communes, le statut social bien modeste qui était le leur. Au vu de la condition enseignante propre à cette époque, on comprendra mieux l'impérieuse nécessité de promouvoir un nouveau modèle de fonctionnaire dont l'action au service des jeunes générations devait contribuer à l'entrée du pays dans la modernité, au moment où l'on attribuait à « l'instituteur prussien » le mérite d'avoir préparé la victoire allemande de 1870.

1 Guizot ou le lent mais sûr maillage du territoire national par un puissant et efficace système d'éducation primaire sous la Monarchie de Juillet

Il faut, pour mesurer l'ampleur du défi éducatif que la France se devait de relever en ce début du XIX^e siècle, rappeler dans quel contexte social et culturel allait être mis en œuvre le projet d'instruction populaire¹. Nous avons encore affaire, en effet, à une France demeurée profondément rurale, où l'horizon du plus grand nombre se limite au village et à ceux qui en sont les plus proches, où l'usage des patois locaux persiste dans la plupart des régions, où l'agriculture absorbe encore la majeure partie de la population active, où l'exode rural commence à peine et où les moyens de transport demeurent des plus limités, ce qui maintient dans l'isole-

1 - Voir notamment sur ce sujet la très instructive étude d'Yves Morel, « Les libéraux et l'enseignement, un rendez-vous manqué », Cahiers de l'éducation de l'IRIE, n°26, juillet 2009.

ment des contrées entières. La France profonde, celle des campagnes, a traversé la période 1789-1815 sans que le quotidien des gens, en dehors des territoires directement soumis au mécanisme de répression révolutionnaire (Bretagne, Vendée, Berry) ait été véritablement transformé. Les effets dévastateurs de la Révolution sur la scolarisation des enfants n'en sont pas moins rapidement perçus par les dirigeants du pays. Portalis le premier, alors grand-maître de l'Université, s'inquiète de les voir livrés à l'oisiveté et au vagabondage, sans notion de ce qui est bon et juste... On se tourne alors de nouveau vers l'Église, persécutée durant la Révolution et de nombreuses congrégations religieuses se consacrent de nouveau à l'enseignement.

À la fin de la Restauration, le bilan en matière de scolarité primaire n'est cependant guère brillant. Ce sont les communes qui ont le plus souvent l'initiative et l'État central n'intervient que bien peu en ce domaine. Pour mettre sur pied un système en mesure de faire face aux immenses besoins, Guizot - devenu ministre de l'Instruction publique en octobre 1832 (il conservera cette fonction jusqu'en avril 1837) – doit charger près de cinq cents agents de rassembler toutes les données permettant d'établir un état des lieux. Ces enquêteurs recensent le nombre des enfants fréquentant les écoles, rendent compte des méthodes pratiquées, identifient les manuels et les livres utilisés, font état des besoins en mobilier et en matériel scolaire, évaluent enfin la qualité des enseignants et la formation qu'ils ont reçue. Près de trente mille établissements communaux ou privés sont ainsi inspectés par des professeurs ou des régents issus de l'enseignement secondaire. Les résultats sont publiés en 1834 et permettent de mieux cerner la réalité du « corps enseignant » d'alors. L'inspecteur Lorain distingue ainsi divers types d'instituteurs : *« Les uns à poste fixe, établis, peut-être nés dans l'endroit ; ces honnêtes gens de l'instruction primaire comprennent aussi les infirmes, je n'ose dire le rebut des autres métiers, mais ceux qu'une infirmité naturelle ou quelque accident grave avait rendus incapables d'embrasser un état manuel.. Après ces instituteurs vivaces, attachés au sol par des racines profondes, viennent les instituteurs annuels. Ce sont les Béarnais, les Piémontais, les Briançonnais, les Auvergnats, qui, aux approches de l'hiver, quittent leur montagne et s'en vont droit devant eux jusqu'à ce que ils aient trouvé une commune qui les loue pour la saison... »*²

« Entre 1800 et 1830, ce sont les communes qui ont le plus souvent l'initiative et l'État central n'intervient que bien peu en ce domaine. »

Ces instituteurs d'origines si diverses dépendent des autorités communa-

2 - Paul Lorain, Tableau de l'instruction primaire en France d'après des documents authentiques et notamment d'après les rapports adressés au ministre de l'Instruction publique par les 490 inspecteurs chargés de visiter toutes les écoles de France, à la fin de 1833, Hachette, 1837.

« Jusqu'en 1833, les certificats de capacité exhibés par les instituteurs ne fournissent guère de garantie quant à l'ampleur et à la solidité de leurs connaissances. Les écoles normales, présentes dans le nord et l'est, demeurent l'exception. »

les et la faiblesse de leurs ressources les contraint généralement à exercer des activités parallèles et complémentaires. Pour ce qui est de leur niveau, les certificats de capacité³ qu'ils exhibent ne fournissent guère de garantie quant à l'ampleur et à la solidité de leurs connaissances. Les écoles normales, présentes dans le nord et l'est, demeurant l'exception, ils ont été, pour leur grande majorité, formés dans des « cours normaux » apparus sous la Restauration mais surtout dans des « écoles modèles » dans lesquelles un instituteur établi pouvait recevoir et préparer au métier des élèves-maîtres. Quand Edouard Person est admis à enseigner à Versailles en 1825, c'est à l'initiative de l'évêque et au vu d'un rapport établissant « sa moralité, son attachement sincère à la religion ainsi que son dévouement au Roi et à son auguste famille »⁴. Dans leur Histoire d'un sous-maître, Erckmann et Chatrian ont raconté comment leur héros, Jean-Baptiste Renaud, a subi les épreuves lui permettant d'obtenir son brevet de capacité et, là aussi, les exigences paraissent bien modestes en matière de connaissances et de compétences.

Dans les régions les plus pauvres, tout paysan sachant lire, écrire et compter peut se porter candidat à la fonction d'instituteur, accordée par les autorités municipales. La qualité des recrutés est ainsi très inégale et le poids du contexte local se révèle déterminant. La question de l'instruction populaire

3 - Les certificats de capacité étaient, sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire, des titres qui permettaient à ceux qui les détenaient d'assurer un enseignement dans le primaire.

La loi du 28 juin 1833 exigeait un brevet de capacité de tout instituteur public ou privé, laïque ou congréganiste. Mais la loi du 15 mars 1850 avait supprimé l'exigence du brevet pour les instituteurs adjoints et les institutrices adjointes et elle avait institué pour les autres enseignants un système d'équivalences qui bénéficiait essentiellement à l'enseignement congréganiste. Ces équivalences étaient au nombre de cinq : 1° Un certificat de stage délivré par le conseil départemental aux personnes qui justifient avoir enseigné pendant trois ans au moins dans les écoles autorisées à recevoir des stagiaires ; 2° Le diplôme de bachelier ; 3° Un certificat d'admission dans les écoles spéciales de l'État ; 4° Le titre de ministre d'un des cultes reconnus par l'État ; 5° Pour les institutrices appartenant à des congrégations religieuses, les lettres d'obédience délivrées par la supérieure.

Les républicains opportunistes qui accèdent au pouvoir après la crise du 16 mai 1877 s'attachèrent avec méthode et obstination à mettre à terre ce système qui avait été édifié sous la monarchie avec le concours de l'Église.

Les Républicains critiquaient surtout la dispense de brevet pour les adjoints et les lettres d'obédience pour les institutrices congréganistes qu'ils jugeaient à l'origine de la faiblesse de l'enseignement dispensé, notamment aux filles. Un projet rétablissant l'exigence du brevet d'aptitude pour tous les enseignants du primaire est ainsi présenté le 20 mai 1879. Sur rapport de Paul Bert, il est délibéré en mars et mai 1880 et adopté par la Chambre des députés le 27 mai. Le Sénat adopte un texte modifié le 17 mai 1881. Adoption définitive par la Chambre des députés le 11 juin 1881.

L'article 1 dispose notamment :

« Nul ne peut exercer les fonctions d'instituteur ou d'institutrice titulaire, d'instituteur adjoint chargé d'une classe ou d'institutrice adjointe chargée d'une classe, dans une école publique ou libre, sans être pourvu du brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

Toutes les équivalences admises par le paragraphe 2 de l'article 25 de la loi du 15 mars 1850 sont abolies. »

4 - Cf.. Léonce Person, Jean-Baptiste Edouard Person, instituteur primaire et directeur d'institution à Versailles, directeur des écoles normales d'Albi (Tarn) et de Chartres (Eure-et-Loir) 1805-1877, Librairie Léopold Cerf, 1884.

n'en est pas moins une affaire de première importance dans un pays dont la population continue à augmenter, même si c'est désormais moins vite qu'ailleurs en Europe. Près d'un million d'enfants naissent ainsi chaque année entre 1831 et 1846 et le pourcentage de la population en âge d'être scolarisée se stabilise alors à hauteur de 15% de la population totale. Les trente-cinq millions de Français vivent alors dans des environnements ruraux très divers, alors que l'urbanisation ne progresse encore que lentement. Cette France multiple des campagnes est encore loin de parler la langue nationale qu'a voulu imposer en son temps la Révolution et ce sera l'une des missions de l'instituteur d'éradiquer les patois locaux pour imposer partout l'usage du français exigé par l'État central. Installé par celui-ci et rattaché à l'Université à partir de Guizot, l'instituteur demeure toutefois largement soumis aux autorités locales, au premier rang desquelles à celle du maire et à celle du curé. Le premier ne voit pas toujours d'un bon œil l'arrivée d'un intrus venu de l'extérieur alors que la commune n'a rien demandé mais se voit imposer par la loi la création d'une école. Les choses sont parfois encore plus compliquées avec le second, qui entend prendre l'ascendant sur le maître chargé d'éduquer les enfants et de leur enseigner en priorité le catéchisme, les dogmes et les grands principes moraux de la foi catholique.

Il faut enfin compter avec une masse paysanne naturellement méfiante, attachée à ses croyances et à ses préjugés, qui n'accorde guère d'importance à l'instruction et méprise un enseignant dont le savoir, au vu de la modestie de sa condition, n'est guère récompensé. Nombreux sont les parents qui utilisent leurs enfants pour les travaux agricoles, les privant ainsi de l'école, ce dont les intéressés ne songent pas à se plaindre. La moitié des écoliers sont ainsi absents quand surviennent les activités saisonnières - fenaison, moisson, vendanges – exigeantes en main-d'œuvre. Les travaux des champs ne sont pas seuls en cause puisque ce n'est qu'en 1841 qu'une loi interdit le travail des enfants d'ouvriers âgés de moins de huit ans. Le tableau apparaît donc bien sombre au début des années 1830. Mais les choses vont s'améliorer régulièrement au fil du temps.

On compte en effet 1 360 000 élèves en 1829, 600 000 de plus en 1832, et 3 160 000 en 1843, dix ans après la loi Guizot imposant l'installation d'une école dans toutes les communes... De 4 330 000 en 1863, le chiffre des enfants scolarisés passera à 5 049 000 en 1880, à la veille des grandes réformes de Ferry... Une amélioration quantitative incontestable mais réalisée par des personnels enseignants travaillant dans des conditions longtemps difficiles, ce que confirme le témoignage de l'instituteur Eugène Réveillaud publié dans *L'Avenir républicain*, un journal de Troyes, en 1873 :

« Entre 1829 et 1880, le nombre d'élèves scolarisés passe de 360 000 à 5 049 000. La loi Guizot de 1833 a permis une amélioration quantitative considérable de l'enseignement et de la scolarisation. Pour autant les conditions d'exercice du métier d'enseignant restent difficiles. »

« Soucieux d'en finir avec des pratiques trop coercitives et désireux d'associer l'enfant à l'œuvre éducative Guizot souhaite procéder à l'uniformisation des contenus et des valeurs enseignés, appelés à constituer le ciment d'une unité nationale fragilisée par les grandes ruptures nées de la Révolution. »

« Plus de la moitié d'entre nous sont atteints d'infirmités dès l'âge de trente-cinq ans : vue faible, maladies du cœur, de poitrine, extinctions de voix. Pour ma part, j'ai soixante-dix élèves des deux sexes ; ma classe est divisée en deux parties par une cloison, les filles sont d'un côté et les garçons de l'autre ; j'ai cinq divisions de garçons et cinq divisions de filles. Tout ce monde travaillant constamment, il me faut instruire et surveiller les autres en même temps ; un grand nombre de ces enfants ne s'en retournent pas chez eux à midi ; ils dînent en classe ; il me faut alors garder la récréation, prendre mon repas, répondre au public qui vient pour affaires à la mairie et préparer mes leçons pour la classe du soir. Bien plus, s'il prend envie à Monsieur le Curé d'appeler les enfants quand je sors de ma classe à onze heures pour faire répéter leur catéchisme, il me faut, aux termes du règlement, les accompagner à l'église et les y surveiller en présence de Monsieur le Curé, qui ne peut faire paître ses agneaux sans avoir son chien à ses côtés. Pendant ce temps, le public m'attend, mon dîner se refroidit ; et les autres élèves, filles et garçons, se bousculent ensemble dans ma salle de classe en faisant un sabbat épouvantable... Après mes six heures de classe, pendant lesquelles j'ai enseigné : lecture, écriture, calcul, orthographe, histoire et géographie à chacune de mes divisions, il me faut faire dans la soirée un cours d'adultes à vingt jeunes gens... »⁵

L'immense chantier ouvert quarante ans plus tôt par Guizot n'avait pas encore, on le voit, porté tous ses fruits mais le travail accompli n'en a pas moins préparé les mutations décisives des années 1880. Auteur, sous la Restauration d'un Essai sur l'Histoire et l'état actuel de l'instruction publique en France, celui qui prend en charge le ministère en 1832 est un spécialiste de la question, déjà largement abordée par son épouse Pauline de Meulan, disparue en 1827. Soucieux d'en finir avec des pratiques trop coercitives et désireux d'associer l'enfant à l'œuvre éducative en stimulant chez lui la curiosité, le sens du devoir et l'assimilation des principes moraux, Guizot est surtout convaincu de la nécessité d'une uniformisation, réalisée sous la surveillance de l'État, des contenus et des valeurs enseignés, appelés à constituer le ciment d'une unité nationale fragilisée par les grandes ruptures nées de la Révolution. L'instruction du peuple telle qu'il la conçoit se limite cependant à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul et à la transmission d'un système de valeurs, notamment religieuses, qui doivent favoriser chez chacun l'acceptation de sa condition. Restait à mettre sur pied l'organisation nécessaire et à recruter des maîtres en mesure de s'acquitter des missions ambitieuses qui leur étaient ainsi confiées. Il s'agit donc, avec la loi de 1833 de créer un grand corps de l'instruction primaire intégré

5 - Eugène Réveillaud , « Simples lettres d'un instituteur sincère sur la question de l'enseignement primaire », *L'Avenir républicain de l'Aube*, Troyes, 1873.

à l'Université et appelé à affirmer son indépendance face aux autorités locales. Le ministre place pour cela la barre très haut quand l'on considère ce qu'était la réalité de l'enseignement primaire de son temps. Pour lui, « *le bon maître d'école est un homme qui doit savoir beaucoup plus qu'il n'enseigne, afin de l'enseigner avec intelligence et avec goût ; qui doit vivre dans une humble sphère et qui, pourtant, doit avoir l'âme élevée pour conserver cette dignité des sentiments, et même de manières, sans laquelle il n'obtiendra jamais le respect et la confiance des familles ; qui doit posséder un rare mélange de douceur et de fermeté car il est l'inférieur de bien du monde dans une commune, et il ne doit être le serviteur dégradé de personne ; n'ignorant pas ses droits mais pensant surtout à ses devoirs ; donnant à tous l'exemple, servant à tous de conseiller, surtout ne cherchant point à sortir de son état, content de sa situation parce qu'il y fait du bien, décidé à vivre et à mourir dans le sein de l'école, au service de l'instruction primaire qui est pour lui le service de Dieu et des hommes. Faire des maîtres qui approchent d'un pareil modèle est une tâche difficile et cependant il faut y réussir, ou nous n'avons rien fait pour l'instruction primaire.* »⁶

Confirmant dans ses actes cette adresse aux parlementaires, le ministre organise la création d'une école normale par département et d'une école primaire dans chaque commune, financées l'une et l'autre à l'échelon local. L'obligation scolaire viendra plus tard mais l'école s'installe au cœur des villages, à côté de l'église et de la mairie. Les instituteurs doivent désormais disposer d'un brevet de capacité pour l'obtention duquel des examens sont systématiquement organisés au niveau départemental et d'un certificat de moralité. Le nouveau système ne peut être établi instantanément et, durant la période transitoire, des autorisations d'enseigner provisoires sont accordées aux instituteurs exerçant déjà mais dépourvus du brevet nécessaire. Sur les 34 000 écoles élémentaires que doivent désormais entretenir les communes, 27 000 bénéficient de la présence d'un instituteur pourvu de l'ancien brevet de capacité, reconnu par la loi de 1833 et sésame pour l'intégration immédiate dans le corps des instituteurs publics. Les écoles normales doivent apporter le complément de formation jugé nécessaire mais tout cela demande du temps et n'est véritablement mis en place qu'à la fin de la Monarchie de Juillet. Entre-temps, le ministère a créé en 1835 un corps d'inspecteurs de l'instruction primaire, organisé au niveau départemental. L'enseignement destiné aux filles demeure à la traîne et la première école normale féminine n'ouvre ses portes qu'en 1838 mais, en ce domaine, on laisse longtemps le champ libre aux congrégations religieuses. En 1840, le

« Pour Guizot, le bon maître d'école doit savoir beaucoup plus qu'il n'enseigne, afin de l'enseigner avec intelligence et avec goût ; vivre dans une humble sphère et, pourtant, avoir l'âme élevée pour conserver cette dignité des sentiments, et même de manières, sans laquelle il n'obtiendra jamais le respect et la confiance des familles. »

6 - François Guizot, Histoire parlementaire de la France, recueil de discours, 5 tomes, 1863. tome 2.

nombre des sœurs enseignantes demeure ainsi à peu près égal à celui des institutrices publiques.

2 Joies et peines du métier d'instituteur sous la Monarchie de Juillet

« L'exemption du service militaire dont bénéficient les instituteurs contribue également à affermir certaines « vocations » mais cet avantage est compensé par l'obligation décennal au service de l'État. »

Une fois mis en place le cadre législatif, il faut recruter ces instituteurs dont Guizot brossait devant les députés le portrait idéal. Pour beaucoup, le choix de ce métier correspond à l'espoir d'échapper aux duretés du travail manuel et les motivations sont sans doute alors comparables à celles qui poussaient naguère vers le séminaire les petits paysans remarquables par le curé pour leur agilité d'esprit. Le Normand Désiré Féraud entre dans la carrière après y avoir été encouragé par son propre maître d'école, qui n'a guère eu de difficultés à convaincre sa mère de lui faire préparer le concours de l'école normale. Déçu par le petit séminaire, le Bourguignon Jean-Baptiste Sandre voit dans l'enseignement une carrière honorable. L'exemption du service militaire dont bénéficient les instituteurs contribue également à affermir certaines « vocations » mais cet avantage est compensé par l'obligation d'un engagement décennal au service de l'État. Les émoluments de départ ne sont pourtant guère attractifs et les perspectives de promotion – la direction d'une école normale ou un poste d'inspecteur - bien minces d'autant qu'elles impliquent de passer avec succès des concours difficiles. Ceux qui ont la charge des jeunes esprits ne peuvent par ailleurs bénéficier alors de la liberté de conscience reconnue aux citoyens ordinaires car l'indifférence ou l'athéisme sont incompatibles avec leur mission d'enseignement des valeurs religieuses.

De 14 en 1830, le nombre des écoles normales passe à 76 en 1840 mais la Bretagne, terre d'élection de l'enseignement congréganiste, n'en compte qu'une seule, installée à Rennes. Les effectifs de ces écoles augmentent naturellement avec la mise en œuvre de la loi Guizot et passent de moins de 1 700 normaliens en 1834 à près de 2 700 en 1840. Ils sont le plus souvent, ce qui est bien naturel dans la France d'alors, d'origine paysanne et Augustin-François Théry, recteur de l'académie de Caen, y voit la garantie d'une pureté de mœurs largement imaginaire : « *La plupart des élèves-maîtres, lorsqu'ils entrent à l'école normale, apportent avec eux la rusticité de manière*

res, l'absence de toute habitude du monde, la gaucherie née de l'isolement. Ils viennent du champ paternel et, sous cette enveloppe grossière, battent peut-être les cœurs les plus purs, vivent peut-être les intelligences les plus susceptibles de perfectionnement. À Dieu ne plaise que l'école en fasse jamais des messieurs, c'est à dire des esprits mécontents de tout ce qui les entoure, enivrés du sentiment de leur fausse supériorité ! Non, non ce qu'il vous faut, ce qu'il faut à la société malade, ce sont de bons et simples maîtres, qui, médecins des âmes à l'imitation des pasteurs, étouffent dans les jeunes enfants les germes du mal qui ronge leurs pères, l'orgueil de la valeur personnelle et la méfiance de l'autorité. »⁷

Une fois passé avec succès le concours d'entrée, les jeunes normaliens rejoignent des écoles dont les capacités d'accueil sont souvent limitées et où, faute de place suffisante, l'organisation de l'espace n'est pas toujours favorable à la qualité de l'enseignement dispensé. Les progrès sont cependant rapides car l'État investit dans l'installation de nouveaux locaux ou l'amélioration des anciens mais la vie quotidienne des élèves est caractérisée par une austérité toute monacale et par le maintien d'une discipline sévère. Ceux qui y contreviennent trop souvent sont naturellement menacés d'exclusion, ce que confirme le ministre Villemain : « ...*Les élèves des écoles normales sont des jeunes gens dont l'aptitude à une profession respectable doit se marquer par la régularité de la conduite, l'amour du travail, la patience, la docilité et l'exactitude. Si quelques actes dénotent en eux l'absence de ces qualités, ce ne sont pas des punitions qu'il faut leur infliger ; il vaut mieux fermer la carrière de l'enseignement à des hommes qui n'y apporteraient pas les dispositions nécessaires et qui ne seraient pas dignes de leur profession...* »⁸

L'instruction religieuse est considérée comme de toute première importance et le protestant Guizot y insiste car les futurs instituteurs devront avoir à cœur de former de bons chrétiens autant que de transmettre des savoirs. L'autorité des aumôniers n'en est pas moins contestée par leurs ouailles et un inspecteur de l'académie de Strasbourg leur attribue même « l'incrédulité » des élèves. À l'issue d'une formation qui dure de deux à trois années selon les départements, le jeune normalien doit affronter l'examen du brevet de capacité. Il se présente devant une commission constituée pour l'essentiel de membres de l'enseignement secondaire, dans le département de l'école normale où il a été formé et c'est le certificat de moralité qui permet parfois à des candidats au niveau incertain de franchir victorieusement l'obstacle.

« Pour le ministre Villemain, Les élèves des écoles normales sont des jeunes gens dont l'aptitude à une profession respectable doit se marquer par la régularité de la conduite, l'amour du travail, la patience, la docilité et l'exactitude. »

7 - Augustin-François Théry, *Lettres sur la profession d'instituteur*, Delagrave, 1882.

8 - Augustin-François Théry, *Histoire de l'Education en France depuis le cinquième siècle jusqu'à nos jours*, 1858. Tome premier.

Une fois obtenu le brevet élémentaire, l'instituteur en exercice peut préparer le brevet supérieur qui lui ouvrira les portes de l'enseignement dans les écoles normales.

Muni du précieux parchemin qui signifie son entrée dans le corps enseignant, le jeune instituteur va découvrir l'école à laquelle il a été affecté... tout du moins quand elle existe car les communes ont parfois recours à des solutions de fortune pour se mettre en règle avec la loi de 1833 qui leur impose de fournir à l'instituteur « *un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves* »⁹. L'administration doit cependant accorder des délais car les ressources de certaines municipalités sont insuffisantes... quand la mauvaise volonté des édiles n'est pas elle-même au rendez-vous. Il faudra par ailleurs du temps pour que des moyens budgétaires nécessaires soient mis par l'État à la disposition de l'école primaire ; très précisément, c'est sous le ministère Duruy, à la fin du Second Empire, que l'État prend le pas sur les collectivités locales en matière de financement. Le souci d'économie fait donc que l'installation des écoles prévues par la loi de 1833 va demander du temps, ce que déplore dix ans plus tard un inspecteur: « *Nous avons du regret à le dire. Malgré le zèle des autorités supérieures à provoquer partout la construction de bonnes maisons d'école, il reste infiniment à faire sous ce rapport, et ce qu'on a fait laisse beaucoup à désirer. Et pourtant le sort de l'école dépend en grande partie de la disposition des locaux où elles sont placées et il est difficile qu'une école soit très bonne, si elle n'est pas convenablement logée. Il n'y a pas seulement beaucoup de communes rurales qui sont encore privées de maisons d'école un peu convenables, mais la plupart des villes sont loin d'être en règle à cet égard...* »¹⁰ L'espace disponible dans les écoles parisiennes se révélait ainsi tout à fait insuffisant et les constructions ou les travaux ont du mal à suivre la croissance de la population scolaire.

La situation est encore plus préoccupante à la campagne. Certains bâtiments servent à la fois de classe et de logement pour l'instituteur et l'anecdote est souvent rapportée de cet inspecteur découvrant une classe où, dans un coin de la pièce, la femme du maître, accouchée de la veille, demeure allitée. L'école à l'étable où la salle de classe proprement dite est séparée des animaux par une simple cloison est un cas fréquent. Une situation qui présente l'avantage de régler pour une part le problème du chauffage. Dans d'autres cas, chaque élève apporte sa bûche à tour de rôle pour éviter que la salle de

9 - Ibid.

10 - Joseph Willm, Essai sur l'éducation du peuple, ou sur les moyens d'améliorer les écoles primaires populaires et le sort des instituteurs, Levraut, 1843.

« De 1840 à 1867, les écoles demeurent largement sous-financées et il faudra attendre la fin du Second Empire (1867), pour que l'État prenne le pas sur les collectivités locales en matière de financement. »

classe ne se transforme en glacière durant les mois d'hiver. Le poêle installé dans la classe peut, quant à lui, se révéler dangereux, ce que confirment des accidents survenus en Alsace. La question de l'aération et celle des ouvertures nécessaires se pose aussi fréquemment, dans des locaux généralement trop sombres. Latrines, cours et préaux destinés aux récréations sont le plus souvent absents et les escaliers d'accès peuvent parfois être dangereux pour les enfants. Le tableau d'ensemble se révèle donc plutôt sinistre et cette situation perdure, même si les régions anciennement « instruites » – Alsace, Lorraine, Nord – sont généralement mieux dotées¹¹. Faisant écho aux insuffisances remarquées à propos des locaux, les réclamations formulées à propos du matériel scolaire – tableau noir, armoires, encriers, crayons... - disent bien la misère des écoles. Les bancs et les chaises sont parfois en nombre insuffisant, et seules 38% des écoles communales disposent de moyens satisfaisants au milieu du XIX^e siècle. Parfois, c'est l'instituteur lui-même qui prend en charge l'investissement nécessaire, sans aucune certitude d'être remboursé un jour des frais ainsi engagés... Le principe d'un enseignement public destiné aux milieux populaires a bien réussi à s'imposer à partir de Guizot mais son financement demeure longtemps sans commune mesure avec les besoins qu'un tel choix impliquait, au détriment des conditions de travail des instituteurs et de leurs élèves.

Confrontés à cette situation difficile, les maîtres d'école réalisent pour certains des prodiges alors que d'autres – une minorité cependant - s'abîment rapidement dans la routine et ne font guère honneur à une profession qui ne leur garantit ni ressources suffisantes, ni un statut social en rapport avec le niveau de connaissances qu'ils ont le sentiment d'avoir acquises. Sont-ils pour autant ces révolutionnaires que désignera, en 1848-1849, le parti de l'Ordre. Certes non, car ils sont rigoureusement encadrés dans la localité où ils exercent et qui constitue leur horizon quotidien, d'autant que, jusqu'à l'introduction du suffrage universel décrété par le gouvernement provisoire en 1848, ils ne participent pas au corps électoral, à cette minorité censée être « éclairée » qui, forte de sa richesse et de son talent, constitue, à la fin de la Monarchie de Juillet, la nouvelle génération de « citoyens actifs ». Ne bénéficiant que d'un traitement des plus modestes, l'instituteur doit se faire également secrétaire de mairie ou arpenteur, quand il n'est pas chantre et bedeau au service du curé ou quand il ne cultive pas tout simplement un petit jardin susceptible de lui fournir une partie de sa nourriture...

« Peu rémunéré, l'instituteur doit souvent acheter lui-même les fournitures ; pour subsister, il doit souvent se faire secrétaire de mairie ou arpenteur, quand il n'est pas chantre et bedeau au service du curé ou quand il ne cultive pas tout simplement un petit jardin susceptible de lui fournir une partie de sa nourriture... »

11 - ibid.

3 Le Second Empire et la consolidation financière et institutionnelle du métier d'instituteur

« Gustave Rouland puis Victor Duruy à partir de 1863 augmentent sensiblement la rémunération des instituteurs, ce qui n'empêche néanmoins pas leur condition sociale de demeurer fragile et précaire. »

Quand les journées de juin 1848, suivies en décembre de l'élection de Louis-Napoléon puis du coup d'État du 2 décembre 1851 viennent mettre un terme à la séquence révolutionnaire ouverte avec la chute de la Monarchie de Juillet, les instituteurs peuvent regretter les grands et généreux projets imaginés par les Quarante-huitards. Hippolyte Fortoul, qui occupe le ministère de l'Instruction publique durant l'Empire autoritaire, se préoccupe surtout du contrôle des manuels et de la priorité qu'il convient d'accorder à l'enseignement du catéchisme. Au détriment de la géographie « inutile », de l'Histoire « dangereuse » et du français ou de la grammaire propres à former, selon l'expression du catholique Montalembert, « d'affreux petits rhéteurs ». Gustave Rouland, qui succède à Fortoul, augmente sensiblement les traitements de ses fonctionnaires et Victor Duruy, ministre à partir de 1863, confirme en ce sens les décisions prises par son prédécesseur. Cette progression des traitements se poursuit au début de la III^e République, mais la situation des intéressés ne s'améliore que lentement et l'état des locaux ne change guère, alors que les classes demeurent souvent surchargées. C'est ainsi qu'un adjoint n'est accordé à l'instituteur qu'au delà de 80 élèves...

Les retraites des enseignants sont à la mesure de leurs traitements et ils doivent compter sur l'épargne éventuellement accumulée tout au long de leur vie pour s'assurer une vieillesse à l'abri du besoin. La loi que fait voter Duruy en 1867 est porteuse d'améliorations mais il était temps car, à cette date, près de 20% des enfants en âge d'aller à l'école en demeuraient privés, du fait de la misère dans laquelle étaient plongés leurs parents, salariés agricoles, petits métayers ou ouvriers de l'industrie. Le bilan peut paraître décevant mais les orientations fixées par Guizot et confirmées par ses successeurs ont initié un mouvement qui ne s'arrêtera plus. Les moyens budgétaires eux-mêmes, chichement comptés pendant des années, connaissent tout de même une progression régulière. De l'indice 100 en 1847 on est passé à 150 entre 1852 et 1859 sous l'Empire autoritaire, pour monter à 275 sous le ministère Duruy à la fin du Second Empire avant que l'indice n'atteigne 380 en 1875, 561 en 1879, 1067 en 1881 quand s'imposera la gratuité. Soit une multiplication des moyens par plus de dix en une trentaine d'années¹². L'état

des locaux s'améliore, en même temps que la rémunération des personnels et alors que les lourdes inégalités régionales de la première moitié du siècle sont largement compensées dans les années soixante-dix.

Le temps des grandes réformes introduites par Jules Ferry est venu. On a surtout établi la liste, pour la période antérieure, des faiblesses dont souffert le système d'enseignement primaire. Locaux vétustes et inadaptés, formation de qualité trop inégale pour des maîtres dont le statut social n'a rien de très attractif, tout cela sera surmonté au cours de la période suivante, qui saura donner clairement à l'instituteur une fonction sociale valorisante, reconnue comme d'une importance majeure par le consensus républicain, en même temps qu'elle leur assure une situation matérielle plus flatteuse que précédemment. Malgré toutes leurs insuffisances, les politiques mises en œuvre en amont ont tout de même préparé les succès de la fin du siècle en même temps que, dans la durée, l'acculturation massive des couches populaires.

« c'est à partir de 1875 et plus encore de 1880 que l'instituteur recevra une fonction sociale valorisante, reconnue comme d'une importance majeure par le consensus républicain, en même temps que leur assurant une situation matérielle plus flatteuse que précédemment. »

12 - En réalité la mise en place de la gratuité fut tout sauf un acte gratuit. Autorisée par une augmentation massive des impôts, elle eut surtout pour but d'assécher financièrement les écoles catholiques en dissuadant les parents d'y inscrire leurs enfants. Là où les congrégations offraient gratuitement un enseignement aux pauvres et compensaient ce don gracieux par un surcoût d'inscription acquitté par les familles riches, la gratuité officielle de l'enseignement aboutit paradoxalement à charger davantage les familles pauvres et modestes en les contraignant à payer par l'impôt une prestation dont elles bénéficiaient auparavant gratuitement et qui leur était offerte gracieusement par les membres des congrégations. Mgr Freppel fut le premier à dénoncer, dans ses célèbres discours à la Chambre des députés, le mensonge politique et institutionnel que constituait la prétendue gratuité de l'enseignement. Sur toutes ces questions, on consultera avec profit Frère Pascal du saint-sacrement, Mgr Freppel, t. II, un évêque de combat, éditions CRC, 2002 ainsi que Jacques Jammet, Mgr Freppel de A à Z, éditions de Paris, 2006.

Bibliographie

Antoine (Émile), *À travers nos écoles, souvenirs posthumes de E. Anthoine,...* avec une préface de Jules Lemaître, Paris, Hachette, 1887.

Bréal (Michel), *Quelques mots sur l'Instruction publique en France*, 3^e éd., Paris, Hachette, 1881.

Brouard (Eugène) et Defodon (Charles), *Inspection des écoles primaires : ouvrage à l'usage des aspirants aux fonctions d'inspecteur primaire, des inspecteurs primaires, des délégués cantonaux,...*, 3^e éd., Hachette, 1879.

Cournot (Antoine-Augustin), *Des Institutions d'instruction publique en France*, Paris, L. Hachette, 1864.

Defodon (Charles), *Promenade à l'exposition scolaire de 1867, souvenir de la visite des instituteurs*, Paris, L. Hachette, 1868.

Delannoy (Émile), *L'Avenir de nos enfants. I. L'Avenir de nos enfants. II. L'Instruction nécessaire. III. L'Évêque d'Orléans et l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque. IV. L'Enseignement laïque, gratuit et obligatoire. V. L'Instruction des filles. VI. L'Enseignement professionnel. Les adultes. VII. L'École normale. VIII. L'Instituteur*, Paris, Librairie démocratique, 1882.

Duveau (Georges), *Les instituteurs, Seuil*, 1957.

Carnot (Paul), *Hippolyte Carnot et le ministère de l'Instruction publique de la II^e République*, PUF, 1948.

Furet (François) et Ozouf (Jacques), *Lire et écrire, l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Éditions de Minuit, 1977.

Geslot (Jean-Charles), *Victor Duruy, historien et ministre*, Presses Universitaires du Septentrion, 2009,

Gontard (Maurice), *La question des écoles normales primaires, de la Révolution de 1789 à nos jours*, Toulouse, CRDP, 1963.

Gontard (Maurice), *Les écoles primaires de la France bourgeoise 1833-1875*, Toulouse, 1964.

Lavisse (Ernest), *Questions d'enseignement national*, Paris, Armand Colin, 1884.

Lavisse (Ernest), *À propos de nos écoles*, Paris, A. Colin, 1895.

Léon (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France*, PUF, « Que sais je ? », 1967

Maeder (Adam), *Maître Pierre ou le savant du village : entretiens sur l'éducation*, Paris, F. G. Levrault, 1832.

Mayeur (Françoise), *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Hachette, 1976.

Mayeur (Françoise), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome III : De la Révolution à l'école républicaine*, Nouvelle Librairie de France, 1981.

Ozouf (Jacques), *Nous, les maîtres d'école*, Julliard, 1973.

Pecaut (Jean-Félix), *L'éducation publique et la vie nationale*, Paris, Hachette, 1897.

Ponteil (Félix), *Histoire de l'enseignement en France 1789-1965*, Sirey, 1965.

Prost (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Armand Colin, 1968.

Raphaël (Paul) et Gontard (Maurice), *Un ministre de l'Instruction publique sous l'Empire autoritaire, Hippolyte Fortoul 1851-1856*, PUF, 1975.

Reboul-Scherrer (Fabienne), *La vie quotidienne des premiers instituteurs 1833-1882*, Hachette, 1989.

Rohr (Jean), *Victor Duruy, ministre de Napoléon III. Essai sur la politique de l'instruction publique au temps de l'Empire libéral*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1967.

Sandre (Marie, Bertrand, Baptiste, Joseph), *La classe interrompue. Cahiers de la famille Sandre, enseignants 1780-1960* (présenté par Mona Ozouf), Hachette, 1979.

Theis (Laurent), *Guizot*, Fayard, 2008.

Vessiot (Alexandre), *De l'enseignement à l'école et dans les classes de grammaire des lycées et collèges*, Paris, H. Lecène et H. Oudin, 1886.

Vessiot (Alexandre), *Chemin faisant, notes et réflexions sur l'éducation, l'enseignement et la morale de ce temps*, 3^e éd., Paris, E. Dentu, 1891.

Les Cahiers de L'Éducation

N° 1 : **Professeur en ZEP ou en Outre-mer : la vraie fracture sociale** (septembre 2006).

N° 2 : **Littérature-jeunesse à l'école : un constat alarmant - Florilège et propositions de réformes** (mars 2007).

N° 3 : **L'enseignement des Jésuites**

Par Philippe Conrad, historien, chargé de recherche à l'IRIE (octobre 2007).

N° 4 : **Le coût de l'Éducation nationale hypothèque-t-il l'avenir de nos enfants ?**

Par Jean-Pierre Dutrieux, économiste, cadre supérieur de la fonction publique (novembre 2007).

N° 5 : **L'école unique et la démocratisation manquée**

Par Philippe Conrad, historien, chargé de recherche à l'IRIE (décembre 2007).

N° 6 : **La crise de l'école est une crise de la vie**

Par Robert Redeker, philosophe et chercheur au CNRS (décembre 2007).

N° 7 : **De l'école des citoyens à l'école des personnes**

Par Francis Marfaglia, professeur de lycée, agrégé de philosophie, chargé de recherche à l'IRIE (décembre 2007).

N° 8 : **Une adaptation difficile de l'Éducation nationale à la diversité des élèves.**

Le cas de la précocité intellectuelle. Par Daniel Jachet, ancien principal de collège (février 2008).

N° 9 : **5 thèses sur la crise de l'Éducation nationale, d'après Philippe Nemo**

Par Damien Theillier, professeur de philosophie, chargé de recherche à l'IRIE (février 2008).

N° 10 : **Note critique de l'ouvrage de Stanislas Dehaene Les neurones de la lecture**

Par Ghislaine Wettstein-Badour, médecin, conférencière. 35 ans de recherches appliquées sur l'apprentissage chez l'enfant (mars 2008).

N° 11 : **Les fondements idéologiques du "pédagogisme"**

Par Henri Nivesse, professeur certifié d'anglais, journaliste indépendant (mai 2008).

N° 12 : **Le déroulement des épreuves d'examen : analyse et propositions**

Par Bernard Buffard, professeur technique agrégé, co-auteur de l'ouvrage *Collège-lycée : service public d'éducation ?* Éditions Bénévent (juin 2008).

N° 13 : **Les liaisons dangereuses de l'école et de l'Art contemporain**

Par Christine Sourgins, historienne de l'art, ayant travaillé au service pédagogique des Musées de la ville de Paris.

N° 14 : **Violences scolaires et pédagogies**

Par Joseph Vaillé, essayiste, auteur de *Violence, illettrisme : la faute à l'école*, Éditions de Paris, 2001 et de *La destruction programmée de la pensée. Comment résister*, Éditions Godefroy de Bouillon 2007.

N° 15 : **Violences scolaires, le témoignage de l'Histoire...**

Par Philippe Conrad, historien chargé de recherche à l'IRIE (octobre 2008).

N° 16 : **Les projets scolaires de la Révolution française. Entre « instruction publique » et « éducation nationale et commune »**

Par Philippe Évanno, chercheur à l'Université Paris-Sorbonne, docteur en histoire, chargé de recherche à l'IRIE (novembre 2008).

N° 17 : **Salaires : les enseignants gagneraient à quitter le statut de la fonction publique**

Par Jean-Pierre Dutrieux, économiste, cadre supérieur de la fonction publique (novembre 2008).

N° 18 : **École, famille, État : les raisons d'une querelle**

Par Pascal Jacob, professeur à la Faculté libre de Philosophie et de Psychologie, auteur de « 'École, une affaire d'État ? » (décembre 2008).

N° 19 : **La source socratique. L'éducation entre désir et raison**

Par Thibaud Collin, professeur de philosophie à l'IPC et en classes préparatoires (décembre 2008).

Les Cahiers de l'éducation sont des études, faites par des spécialistes, sur des sujets clés de l'éducation. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Institut.

Ces études sont également disponibles sur le site www.recherche-education.org ou sur demande au prix de 3 €. Pour commander : par téléphone au 01 45 81 22 67, par courrier à l'IRIE au 120, bd Raspail, 75006 Paris, ou par courriel à contact@recherche-education.org.

Les Cahiers de L'Éducation

N° 20 : Origines et causes du déclin de l'Université française

Par David Mascré, docteur en philosophie, docteur en mathématiques, est chargé de cours à l'Université Paris V et chargé de mission au Ministère des Affaires étrangères (janvier 2009).

N° 21 : Le droit d'accueil dans les écoles : bonne idée ou dangereux mirage ?

Par David Mascré, docteur en mathématiques, docteur en philosophie. Chargé de cours à l'Université Paris V et à l'école des hautes études internationales. Chargé de recherche à l'IRIE (février 2009).

N° 22 : La vraie question scolaire. Réponse à Éric Maurin

Par Jacques Bichot, économiste, professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 (mars 2009).

N° 23 : La révolution copernicienne de l'éducation

Par Jean-François Mattéi, membre de l'Institut universitaire de France, professeur émérite de l'Université de Nice-Sophia Antipolis (mars 2009).

N° 24 : Le projet de réforme du statut des enseignants chercheurs

Par David Mascré, docteur en philosophie, docteur en mathématiques (avril 2009).

N° 25 : Projet de réforme de l'enseignement des sciences

Par Jean-François Geneste, conseiller scientifique du groupe EADS (juillet 2009).

N° 26 : Les Libéraux et l'enseignement 1815-1830 : un rendez-vous manqué

Par Yves Morel, docteur en Histoire, titulaire d'un DEA de Sciences de l'Éducation. L'auteur travaille à la délégation académique à la Formation du Rectorat de Lyon et est chargé de recherche à l'IRIE (juillet 2009).

N° 27 : Éducation et instruction dans le monde romain

Par Yann Le Bohec, professeur à l'université de Paris IV-Sorbonne (août 2009).

N° 28 : L'éducation dans la Grèce antique

Par Emma Demeester, professeur d'histoire en lycée public, journaliste (août 2009).

N° 29 : Montaigne éducateur

Par Henri Nivesse, professeur certifié d'anglais, journaliste indépendant (août 2009).

N° 30 : Dissertation philosophique et éducation du citoyen

Par Thibaud Collin, professeur de philosophie à l'IPC et en classes préparatoires (septembre 2009).

N° 31 : Les *public schools* et les *independant schools*, un modèle dans le système scolaire britannique

Par Evelyne Navarre-Chapy, professeur d'anglais en lycée (septembre 2009).

N° 32 : L'orientation : de la sanction au rite d'initiation

Par Francis Marfoglia, professeur de lycée, agrégé de philosophie, chargé de recherche à l'IRIÉ (novembre 2009).

N° 33 : Les instituteurs avant Jules Ferry

Par Thibaud Collin, historien, chargé de recherche à l'IRIÉ (novembre 2009).

Les Cahiers de l'éducation sont des études, faites par des spécialistes, sur des sujets clés de l'éducation. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Institut.

Ces études sont également disponibles sur le site www.recherche-education.org ou sur demande au prix de 3 €. Pour commander : par téléphone au 01 45 81 22 67, par courrier à l'IRIÉ au 120, bd Raspail, 75006 Paris, ou par courriel à contact@recherche-education.org.